



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 71483

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur l'état de saccage dans lequel se trouve le cimetière militaire de Mers El Kébir qui abrite les tombes de marins tués dans l'attaque de la flotte française par les Anglais en juillet 1940. Ce saccage qui a eu lieu pendant la guerre civile d'Alger après 1993 n'a, semble-t-il, toujours pas été remis en état alors que nos relations diplomatiques avec l'Algérie se sont normalisées depuis. Alors que les parlementaires ont récemment voté une loi qui reconnaît l'oeuvre opérée par la France dans ses anciens territoires coloniaux, il serait indigne de notre histoire et du sacrifice des hommes qui sont tombés en cet endroit de négliger la restauration des tombes profanées et leur entretien. Il lui demande de bien vouloir lui donner des précisions sur l'état d'abandon du cimetière de Mers El-Kébir qui insulte notre mémoire nationale et de lui indiquer qu'il prendra toutes les dispositions utiles pour le remettre en état et assurer son entretien.

Texte de la réponse

Après l'accession à l'indépendance de l'Algérie, dans le souci de préserver les sépultures militaires françaises, il fut décidé de regrouper dans un grand cimetière national aménagé au Petit Lac à Oran, les sépultures disséminées dans divers cimetières et de conserver celui de Mers-el-Kébir, car son entretien restait possible dans de bonnes conditions. En raison de détériorations régulières, toujours réparées, il a été envisagé à plusieurs reprises de transférer ce cimetière dans celui du Petit-Lac, mais cette hypothèse n'a jamais revêtu un caractère d'urgence. La situation est devenue préoccupante à partir de 1994, date à laquelle les personnels du ministère des anciens combattants ont été évacués en raison des événements survenus localement. Bien qu'une mission effectuée en 2003 par les représentants du ministre chargé des anciens combattants ait préconisé le transfert des restes mortels de ce cimetière dans la nécropole du Petit-Lac à Oran, les contraintes de sécurité liées au contexte local ont conduit à ajourner toute opération. À la demande du ministre délégué aux anciens combattants, une nouvelle mission s'est rendue sur place en juillet 2005. Ses conclusions s'orientent vers un partenariat entre les autorités locales et les autorités consulaires françaises, afin de réaliser des travaux de mise en sécurité du site de Mers-el-Kébir, en prévoyant notamment l'installation d'un gardiennage permanent. D'ores et déjà, sans attendre la finalisation de cette opération, les autorités locales algériennes ont procédé à une remise en état partielle du cimetière, et des mesures immédiates ont été prises afin de remplacer sans attendre la dalle du monument ossuaire. Le ministre assure l'honorable parlementaire de sa volonté de trouver la meilleure solution afin que les marins qui reposent à Mers-el-Kébir bénéficient d'une sépulture digne de leur engagement au service de la France.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71483

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 août 2005, page 7485

Réponse publiée le : 4 octobre 2005, page 9193